



L'Union Départementale du Val-de-Marne a pris connaissance, via un communiqué de presse, qu'une plainte pour des faits très graves visait un membre de la direction confédérale, qui s'avère être également membre de notre union départementale.

La présomption d'innocence n'est pas un vain concept : elle est constitutive de la construction de l'Etat de droit contre la tyrannie et l'arbitraire. L'instruction suit son cours et l'UD CGT 94 s'en remet au travail de la police et de la justice. C'est selon nous, le seul moyen de garantir à la fois la présomption d'innocence ainsi que le respect de la parole de la plaignante.

Le communiqué confédéral du 22 février, exceptionnel et unique dans les pratiques CGT, ne respecte ni la présomption d'innocence de notre camarade, ni les droits de la plaignante puisque l'un comme l'autre a droit à une enquête objective et impartiale, loin de tout sensationnalisme médiatique.

L'UD CGT 94 rappelle ces principes évidents comme autant de garanties pour que la vérité émerge et s'impose à toutes et tous sans concession ni manipulation. L'UD CGT 94 restera vigilante contre toute volonté d'instrumentaliser une affaire judiciaire à des fins syndicales ou politiques.

A Créteil, le 1^{er} mars 2022

COMMUNIQUÉ